



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE, AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VINCENNES - LOT : 2 ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION TRICOLERE LUMINEUSE PASSE AVEC LA SOCIETE SATELEC

**DÉCISION N° AU-18-206
EN DATE DU 04 JUILLET 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-17-243 en date du 17 juillet 2017 de signer le marché de travaux de voirie avenue de la République et du Docteur Lebel à Vincennes pour le Lot n°2 - Éclairage public et signalisation lumineuse tricolore (notifié le 11/08/2017) ;

CONSIDÉRANT la prise en compte de prestations imprévisibles lors de la passation du marché et de travaux d'adaptations techniques et fonctionnelles apparus nécessaires en cours de réalisation du chantier, entraînant l'ajustement de quantités prévues au détail quantitatif estimatif et l'introduction de nouveaux prix unitaires et / ou forfaitaires dans le bordereau de prix.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SATELEC, sise 77, rue des Rigondes – 93 170 BAGNOLET, représentée par Monsieur FAVART Jean-Louis, Chef de Groupe, l'avenant n°1 au marché de travaux de voirie avenue de la République et du Docteur Lebel à Vincennes pour le Lot n°2 Éclairage public et signalisation lumineuse tricolore.

L'avenant n°1 en plus-value s'élève à 15 294,68 € HT (18 353,62 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180704-lmc1H5428H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/07/2018
Date de Publication : 06/07/2018